

Direction générale des services

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

2023-DRHFPNC- 47130

Nouméa, le 22 juin 2023

CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS
DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES
AERONEFS DU CORPS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE - ANNEE 2023 -

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise une sélection professionnelle pour l'accès au grade principal du corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 1 poste.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 20 juillet 2023, date de clôture des inscriptions :

- technicien de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs de grade normal (TSSLIA) ;
- justifier de sept années au moins d'ancienneté dans leur corps depuis leur nomination en qualité de stagiaire.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **20 juillet 2023 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le 20 juillet 2023 à minuit)

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à cette sélection professionnelle.

Candidat en situation de handicap


Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 20 JUILLET 2023 à 16H00

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Karl CHALIER
Chef du service recrutement
de la direction des ressources humaines et
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie



**SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL
DU CORPS DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS DU CORPS DES POMPIERS DE
L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2023 -**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
 - une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
 - une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
 - un curriculum Vitae,
-
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat



MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

CERTIFICAT MEDICAL
(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale

majorer le temps de composition d'un tiers

en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée

concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel

en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve

prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*



**EPREUVE DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE
D'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES TECHNICIENS DE
SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
DES AERONEFS**

	Coefficient	Durée
I - Epreuve orale d'admission :		
1° Entretien avec le jury portant sur une situation de crise à analyser au préalable. Les 30 dernières minutes de l'entretien permettront au candidat d'exposer les points forts de son expérience professionnelle ainsi que son projet professionnel. Préparation : 30 minutes	1	1H

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

**TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie B

Fonctions :

- Chef d'équipe
- Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

